FONDATION DU PATRIMOINE

# Propriétaires privés

## Sauvegardez votre patrimoine grâce à notre label !



Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :

## Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.

## Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.

## Mobilisation de mécénat

Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.

## Aide des collectivités

Selon les régions.

**Informations et dossier de demande de label disponibles sur www.fondation-patrimoine.org**







Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

  OU

- Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

  OU

- Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

  OU

- En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonnier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.










FONDATION DU PATRIMOINE

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. Elle participe ainsi chaque année à la sauvegarde de plus de 3 000 édifices partout en France : églises, théâtres, moulins, musées, etc.

Siège social :
153 bis, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 70 48 48 00 | info@fondation-patrimoine.org

Pour contacter nos délégations régionales :
www.fondation-patrimoine.org

Photos et illustrations : Franck Charel, Joël Damase, Fondation du patrimoine, Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique